

Département du MORBIHAN

2024/18/10/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/10/2024
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024
Publié ou notifié le 04/11/2024
Certifié exécutoire le 04/11/2024
A GOURIN, le 04/11/2024...
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



8- DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS MULTI ACCUEIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 AUPRÈS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan a approuvé le principe d'octroyer un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi-accueil, à savoir les communes de Guéméné-sur-Scorff, Ploërdut et Gourin, correspondant à 50 % de leur reste à charge.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de demander à Roi Morvan Communauté le versement de ce fonds de concours, qui s'élève pour l'exercice 2020 à la somme de 46 453,94 €.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération N°10/27.06.24 du 27 juin 2024 du conseil communautaire de Roi Morvan Communauté, approuvant le versement d'un fond de concours d'un montant de 46 453,94€ pour la gestion 2020 du multi-accueil de Gourin,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

CHARGE Monsieur le Maire de **SOLLICITER** auprès de Roi Morvan Communauté le versement du fonds de concours précité.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.